

Introduction

Nul ne conteste que la qualité des locaux d'enseignement favorise l'acquisition des connaissances. Qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes ou d'enseignants, chacun est sensible au cadre dans lequel il évolue. Les solutions esthétiques proposées par les systèmes céramiques sont illimitées, grâce notamment :

- à la grande variété des revêtements de sol et de mur (coloris, décors, frises, listels, fresques...)
- au large choix d'aspect de surfaces des carrelages
- à la modularité des carreaux céramiques
- à la possibilité d'insérer des profils, à la fois décoratifs et fonctionnels
- à celle d'intégrer une signalétique grâce à la technique de la découpe au jet d'eau (logo de club de sport, sigle H/F...).

Elles contribuent à rendre le cadre de vie agréable et surtout à le rester.



Les atouts de la solution céramique



Durabilité


 Economie
Coût global


Résistance au feu



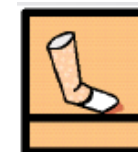
Entretien



Hygiène



Sécurité


 Résistance aux
dégradations
Vandalisme

 Résistance aux acides
et bases

Que la mise en scène soit classique ou contemporaine, les systèmes céramiques s'adaptent à tous les styles.

Durabilité

Les établissements d'enseignement sont, par nature, soumis à de rudes conditions.

En terme d'usure : la fréquentation est extrême sur un espace limité, notamment dans les circulations. Dans les salles de classe, les élèves empruntent toujours le même chemin pour gagner leur place et sollicitent intensivement le revêtement de sol, y compris sous leur siège.

En terme de chocs : les chutes d'objets, les dégradations volontaires sont courantes dans ce type de locaux.

En terme de poinçonnement : les pieds du mobilier (tables, bureaux, chaises, armoires...) génèrent des marques persistantes dont il convient de prévenir l'apparition.

En terme de taches : les repas consommés au réfectoire, les goûters pris pendant les interclasses peuvent laisser des taches indélébiles, tout comme les produits utilisés en salles de chimie et de biologie.

La réalisation d'ouvrages pérennes nécessite l'adéquation des locaux et des carreaux selon leur classement UPEC. Le revêtement de sol préconisé doit pouvoir résister durablement à toutes ces agressions incontournables en établissements d'enseignement.

Dans les préaux ouverts, ils doivent également être insensibles aux U.V. et non gélifs.

Les systèmes céramiques sont l'unique réponse capable de supporter toutes ces contraintes.

Exemple de classement UPEC des locaux pour l'enseignement

Hall d'entrée	U4P3E2C1
Salle de classe n'ouvrant pas sur l'extérieur	U3sP3E1C0
Salle de laboratoire de chimie	U3sP3E3C3
Préau	U4P4E3C2

Resistance aux dégradations / vandalisme

Les dégradations subies par les établissements d'enseignement sont multiples. Dans tous les cas, les systèmes céramiques résistent sans conteste aux diverses attaques.



Les dégradations subies par les établissements d'enseignement sont multiples. Dans tous les cas, les systèmes céramiques résistent sans conteste aux diverses attaques.

1/ Les chocs muraux : coups de pieds ou de poings, rayures de boucles de sacs, pieds posés sur les murs... sont autant d'agressions que doivent supporter les revêtements des locaux d'enseignement.

Il convient donc de préconiser une surface ayant un bon comportement mécanique.

Les systèmes céramiques renforcent la résistance du complexe revêtement / support.

2/ Les graffiti : les encres utilisées pour les réaliser sont extrêmement pénétrantes. Les revêtements préconisés doivent pouvoir être décapés aisément.

Les systèmes céramiques permettent d'éliminer facilement les graffitis.

3/ Les chewing-gums : sur la plupart des revêtements, un chewing-gum ne pourra être éliminé qu'à condition de dégrader le revêtement.

Les systèmes céramiques peuvent, sans aucun risque d'altération, en être débarrassés.

Sécurité

Systèmes Céramique recommande dans les zones où un degré de résistance à la glissance du sol est souhaitable, les carreaux céramiques de type PC 6 ou PC 10 par assimilation à la nouvelle norme française XP P 05-011* relative au classement des locaux. Ces carreaux offrent une surface résistante à la glissance mais néanmoins lisse, qui permet un entretien facile des revêtements de sol. (cf. [fiche entretien](#), § des carreaux anti-dérapants ainsi que [fiche sur les cuisines collectives pour plus de détails concernant les locaux annexes](#)).

Classement des locaux selon la norme XP P 05-011

Classe Pieds Chaussés (PC)	Correspondance avec les classes de la norme DIN 51 130 + notice ZH 1/571
PC 6	R9
PC 10	R10
PC 20	R11
PC 27	R12
PC 35	R13

Correspondance à titre indicatif

Acoustique / Chauffage par le sol

Acoustique :

Intégrer l'acoustique dès la conception du projet, c'est mettre en pratique un traitement global des locaux et de l'environnement extérieur. Le confort acoustique d'un établissement d'enseignement ne s'improvise donc pas. Il est important, pour mettre en œuvre des solutions performantes et d'un bon rapport qualité / prix, de définir, en concertation avec les utilisateurs, les besoins des élèves, enseignants et personnels techniques.

La limitation des bruits d'impact peut être obtenue :

- soit par la mise en œuvre de sous couche* sous chape (sous couche sous chape flottante), réalisée conformément aux normes NF DTU 52.1 ou NF DTU 26.2 dans les locaux P3 au plus.

- soit par les systèmes minces d'isolation phonique sous carrelage collé bénéficiant d'un Avis Technique adapté au classement UPEC des locaux considérés. Ces systèmes visent les locaux P2 et certains locaux d'établissement d'enseignement (il faut vérifier la concordance avec le domaine d'emploi de l'Avis Technique).

Ces procédés permettent de répondre aux exigences phoniques de l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

**Ces sous couches sont mises en œuvre suivant la norme NF P 61-203 (Référence DTU 26.2/52.1)*

Chauffage par le sol :

La conductivité thermique des carreaux céramiques favorise l'utilisation d'un système de chauffage par le sol (électrique ou caloporteur). Pour plus d'informations, référez vous à la [fiche plancher chauffant](#).

Acoustique avec planchers chauffants :

Dans ce cas, l'isolant acoustique sera positionné sous le système de chauffage par le sol. Cette seule solution permet de répondre à la fois aux exigences de confort thermique et acoustique. La conductivité des carreaux céramiques est excellente... un atout qu'apprécient entre autres les jeunes élèves de maternelle et leurs maîtres.

Concevoir une cantine calme est affaire de bon sens, quelle que soit la nature du revêtement de sol. Voici quelques astuces simples pour :

Diminuer les bruits émis par le mobilier :

- Equiper les pieds des tables et des chaises d'embouts souples évite les bruits de frottement sur le sol
- Recouvrir les tables limite les bruits de la vaisselle

Diminuer les bruits émis par les élèves :

- Limiter la densité d'occupation diminue le bruit des conversations (densité idéale : 0,4 ou 0,5 élève par m²)
- Recouper le local par groupes de 25 à 30 élèves à l'aide de cloisonnements partiels (avec éventuellement des faces absorbantes)
- Limiter le nombre d'élèves par table (6 ou 8)

Agir sur les bruits réfléchis par le local :

- Eviter les trop grandes hauteurs sous plafond
- Traiter plafonds et murs à l'aide de matériaux absorbants.

Résistance aux acides et bases

Les salles de travaux pratiques de chimie et biologie, les salles de préparation et les laboratoires de chimie exigent des revêtements classés C3 en correspondance avec le classement UPEC de ces locaux. Pour qu'un carreau céramique soit classé C3, il doit répondre à des tests spécifiques au cas par cas. Les revêtements céramiques incluant un joint spécifique résistent sans problème aux acides (sauf fluorhydrique et dérivés), aux bases et aux produits tâchants.

Systemes Céramiques recommande : d'utiliser des joints époxy en sol pour les salles précitées ainsi que pour les paillases. En tout état de cause, le contact prolongé d'acides forts peut mettre en péril les supports eux-mêmes. Il est donc important d'absorber rapidement tous liquides renversés, puis de rincer et sécher les surfaces concernées.

Esthétique

Grâce à la variété des coloris, des formats et leur modularité, des aspects de surface, des pièces de finition que proposent les systèmes céramiques, il est facile de mettre en scène une signalétique : couleurs, flèches, logos... Par exemple, le prescripteur pourra signifier le type ou le niveau d'enseignement dispensé dans la zone matérialisée, l'étage qu'a atteint le visiteur...

Grâce aux systèmes céramiques, le prescripteur offre aux élèves et aux enseignants l'opportunité de s'approprier le lieu dans lequel ils évoluent.



En circulations, les systèmes céramiques résistent à un trafic piétonnier intense.

Esthétique

Grâce à la variété des coloris, des formats et leur modularité, des aspects de surface, des pièces de finition que proposent les systèmes céramiques, il est facile de mettre en scène une signalétique : couleurs, flèches, logos... Par exemple, le prescripteur pourra signifier le type ou le niveau d'enseignement dispensé dans la zone matérialisée, l'étage qu'a atteint le visiteur...

Grâce aux systèmes céramiques, le prescripteur offre aux élèves et aux enseignants l'opportunité de s'approprier le lieu dans lequel ils évoluent.

Entretien

Le tableau suivant (page 7) démontre à l'évidence que :

- le coût d'entretien du carrelage est très compétitif
- le carrelage est facile à nettoyer
- l'entretien du carrelage offre le meilleur rapport qualité / prix.

Pour plus d'information vous pouvez également consulter la fiche [nettoyage et entretien](#).

La norme la XP P 05-011 prévoit la pose d'un tapis d'entrée (barrière antisalissure) au accès donnant directement sur l'extérieur.



Les classes peuvent être revêtues de carrelage de couleurs variées signalant le type d'enseignement dispensé.

Etablissements d'enseignement

Surface à nettoyer : +/- 3 500 m ² (50 classes + circulations)			Taux horaire : 19.17 €
Opérations d'entretien			Coût par matériau
Désignation	Matériel	Nb de jours / an	Ratio comparatif
CARRELAGE			
<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage (dét. neutre) 	Balayage trapèze 60 cm Lavage à plat 60 cm	256 256	1
SOLS PLASTIQUES ET ASSIMILES			
<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage (dét. neutre) • Spray d'entretien • Décapage émulsion • Application émulsion 	Balayage trapèze 60 cm Lavage à plat 60 cm Monobrosse BV Monobrosse BV Aspirateur + mono Balai étendeur	256 256 104 2 2 2	1,84
MARBRE			
<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage (dét. neutre) • Lustrage • Spray cristallisant (cristalliseur + laine) • Balayage humide 	<ul style="list-style-type: none"> • Balayage trapèze 60 cm • Lavage à plat 60 cm Monobrosse BV Monobrosse BV Balai trapèze 	256 256 104 2 2	1,39
MOQUETTE			
<ul style="list-style-type: none"> • Aspiration • Détachage • Shampooing • Spray moquette 	Aspirateur Monobrosse BV + compresseur mousse	256 256 1 4	1,37
GRANIT			
<ul style="list-style-type: none"> • Balayage humide • Lavage (dét. neutre) • Polissage • Balayage humide 	Balayage trapèze 60 cm Lavage à plat 60 cm Monobrosse BV Aspirateur + mono Balai trapèze 60 cm	256 256 0,5 0,5 0,5	1,13

Source : enquête Systèmes Céramiques auprès d'entreprises nationales de nettoyage

Etablissements d'enseignement

Economie / Coût global

Les systèmes céramiques concilient de la façon la plus rentable coûts de construction, d'entretien et de maintenance. En termes d'amortissement, les systèmes céramiques sont les plus compétitifs.

Résistance au feu

Les produits céramiques sont par nature incombustibles. Ils ne concourent pas à la propagation des flammes et ne dégagent aucune fumée toxique ; qualités majeures pour la réalisation ou la rénovation d'établissements recevant du public (ERP). Les produits céramiques étaient donc conventionnellement classés M0. Ce classement a été modifié par l'arrêté du 21 Novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement. Il indique maintenant que les carreaux céramiques appartiennent aux classes A1fl (en utilisation en sol) et A1 (en utilisation autre que pour le sol) sans essai préalable.

Systèmes Céramiques recommande de se rapprocher des fabricants de carreaux céramiques et de produits d'entretien pour déterminer quels sont les carreaux et le mode de nettoyage les plus adaptés.

Surface de base : +/- 3 500 m ² (50 classes + circulations)	MOQUETTE (2)	GRANIT (3)	MARBRE (3)	SOLS PLASTIQUES et assimilés (2)	CARRELAGE (1)
Coût fourni / posé (€/m²)	19,07	111,86	86,04	24,38	53,84
Coût d'entretien (€/m²/an)	47,06	39,04	47,84	63,54	34,45
TOTAL (€/m²/an)	66,13	150,90	133,89	87,92	88,29
Ratio à 1 an	0,75	1,71	1,52	1	1

Coût par m² à (entretien + revêtement) :

10 ans	489,72	502,28	564,46	659,74	398,33
Ratio à 10 ans	1,23	1,26	1,42	1,66	1

Source : Enquête Systèmes Céramiques

1 : Prix moyen indicatif HT pour un grès cérame ou un grès émaillé, 30x30, série standard, posé sur chape flottante avec isolant phonique, sans autres sujétions particulières.

2 : Prix moyen indicatif HT, comprenant ragréage, sans autres sujétions particulières.

3 : Prix moyen indicatif HT, comprenant la mise en œuvre d'un isolant phonique, sans autres sujétions particulières.

Mise en œuvre

Sols:

Pose collée:

Pour les locaux P3 au plus on se réfère à la norme NF DTU 52.2 P1-1-3

Pour les locaux P4 le CPT 3526_V3 en travaux neufs.

Systèmes Céramiques rappelle que pour les locaux P3 la pose collée de carreaux de grands formats est possible et est régie par le CPT 3666 sols « grand format ».

Il concerne les carreaux de 3600 à 10 000 cm². Ces carreaux doivent être certifiés NF UPEC et posés avec un mortier colle C2S1/S2 sur une chape d'interposition désolidarisée. La planéité dans ce cas est de 3mm sous la règle de 2m et 1mm sous la règle de 20cm.

ATTENTION : Pour la mise en œuvre (pose sur sous couche isolante, respect de l'alignement des joints, ...) : bien se référer à ce nouveau CPT

Pose scellée:

Se référer au NF DTU 52.1

Murs :

Se référer au NF DTU 52.2 P1-1-1

Pour les locaux spécifiques tels que les cuisines, les sanitaires, les vestiaires et les cas de rénovation, vous pouvez consulter les fiches « Systèmes Céramiques » correspondant à ces domaines.



Embouts souples équipent chaises et tables pour limiter les bruits.

Textes de référence :

Normes françaises sur la glissance des revêtements de sol :

- **XP P 05-010**, « Détermination de la résistance à la glissance au moyen du plan incliné »
- **XP P 05-011**, « Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance »

- **NF DTU 26.2**, « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques » + amendement A3 NF P 14-201/A3
- **NF DTU 26.2 / 52.1** « Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage »
- **NF DTU 52.1**, « Revêtements de sol scellés »
- **NF DTU 52.2**, « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés pierres naturelles »
- **NF DTU 65.14**, « Planchers chauffants à eau dans les dalles désolidarisées isolées »
- **Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) e-cahier du CSTB n°3509**, « Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux »
- **Cahier des Prescriptions Technique (CPT) e-cahier du CSTB n°3526_V2**, « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés – pierres naturelles – en travaux neufs dans les locaux P4 et P4S »
- **Cahier des Prescriptions Technique (CPT) e-cahier du CSTB n° 3606_V2**, « Chauffage par plancher rayonnant électrique »
- **Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) e-cahier du CSTB n° 3659_V3**, « Revêtements de sol céramiques, Spécifications techniques pour le classement UPEC »
- **Cahier des Prescriptions Technique (CPT) e-cahier du CSTB n°3666**, « Sols grands formats - travaux neufs »
- **Réglementation Acoustique** : Arrêté du 25 avril 2003.